

Jean-Luc SIMON  
45, rue Riquet, Appt. 664  
75019 Paris

+33 612 929 053  
[jean-luc.simon@kappacite.fr](mailto:jean-luc.simon@kappacite.fr)

## Objet : Réclamation

Paris, jeudi 30 mars 2017

Madame,

Utilisateur régulier des transports publics parisiens depuis le début de la mise en accessibilité des bus en 2001, je renouvelle le témoignage de la maltraitance que génère l'application stricte d'un règlement qui impose aux conducteurs de n'embarquer qu'un usager en fauteuil roulant, et ce indépendamment de l'occupation du véhicule.

Le mercredi 29 mars 2017 à 12h45, j'emprunte sans encombre le bus N° 54, matricule 3730, à la station Riquet, Avenue de Flandres 75019. Aujourd'hui c'est facile, pas de poussette et peu de passagers, 15 personnes réparties sur les sièges et toute la place pour manœuvrer mon fauteuil roulant. A la station suivante, une femme en fauteuil roulant électrique demande au conducteur de sortir la palette d'embarquement. Le chauffeur explique qu'il a déjà un fauteuil roulant et qu'il ne peut en rendre qu'un, qu'elle doit donc attendre le bus suivant.

Voyant que cette personne n'allait pas insister, je demande au conducteur de sortir la palette pour que je puisse descendre et qu'elle puisse embarquer. Cette personne embarque avec son fauteuil roulant, je lui cède la place puis m'empresse de remonter sans difficulté étant donné la place disponible.

Après plusieurs mésaventures et réclamations sur ce thème, je croyais enfin abrogée la règle qui impose aux conducteurs à n'embarquer qu'un utilisateur de fauteuil roulant par bus, mais que nenni ! Le conducteur ce matin coupe le moteur et annonce qu'il ne repartira pas tant que je ne serai pas descendu. Aucun argument ne peut avoir raison, que nous sommes un couple, que d'autres lignes sont maintenant équipées de matériels adaptés au transport de deux passagers voiturés, que je rencontre couramment cette situation et que cela n'a jamais posé aucun problème, que souvent c'est 3 voir 4 landaus qui s'entassent dans le bus sans que les chauffeurs n'y retrouvent à dire ... Le conducteur est accroché à son téléphone, il appelle le central, signale le problème, demande des directives ....

Alors je sors de mon fauteuil roulant pour me transférer sur un siège du bus, je plie mon fauteuil et dis au conducteur que c'est OK, qu'il peut partir, qu'il n'y a plus qu'une personne dans un fauteuil roulant. Mais même cette galéjade ne put le persuader. Lasse, la femme en fauteuil électrique est finalement descendue et j'ai terminé le trajet jusqu'à la gare du Nord en grande discussion avec les passagers qui avaient rallié ma cause. Comble de l'ironie, je retrouve la passagère en fauteuil roulant dans le bus 38 qui suit, et qui lui heureusement est équipé de deux emplacements dédiés.

Ces attitudes de la part des conducteurs ou agents de la RATP sont heureusement minoritaires, mais les situations qu'elles génèrent sont à l'origine d'une maltraitance qui ne peut être ignorée et de discriminations qui doivent être combattues.

Jean-Luc Simon